

# Histoires de Vern

8 avril 1995 / Numéro 4

PRIX: 5 Francs

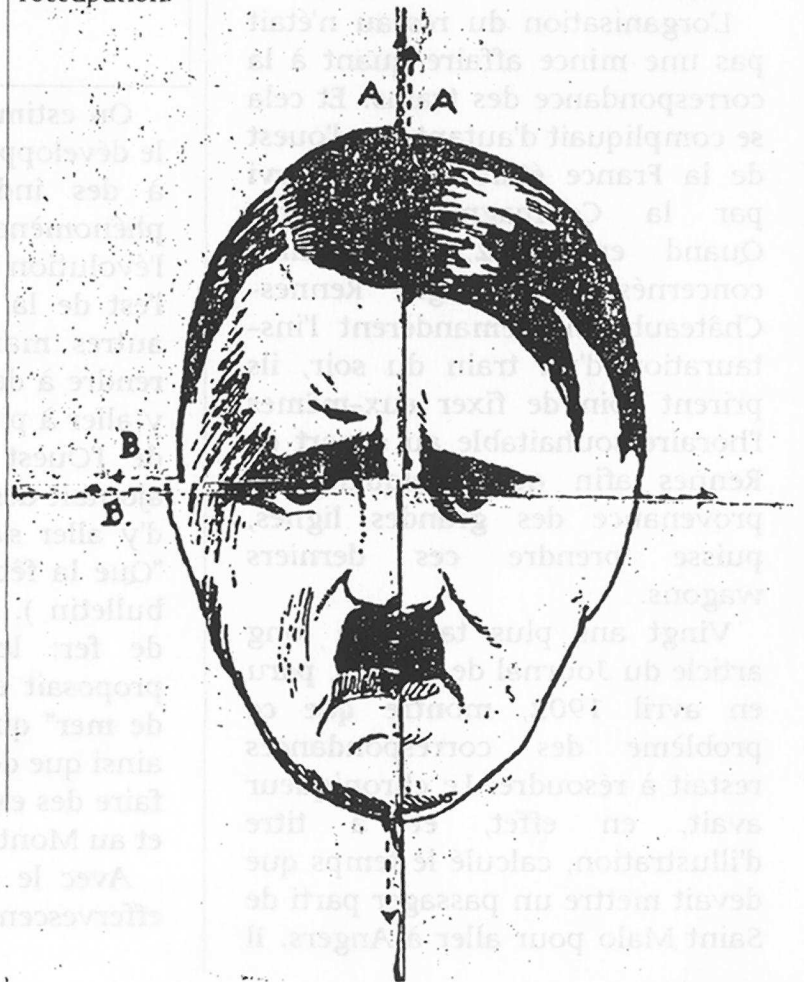
## Editorial

Nous venons de vivre des inondations catastrophiques. De tous temps hélas, les intempéries ont provoqué des dégâts considérables, ruiné les espoirs de nombreuses familles. En 1846, la Loire sortait de son lit, et envahissait la campagne environnante. Les assurances n'existaient pas encore, mais on avait déjà compris la nécessité de la solidarité nationale. L'extrait du registre des délibérations de la commune de Vern suivant prend aujourd'hui un sens particulier:

L'an mil huit cent quarante six, le vingt décembre à midi, le conseil municipal de la Commune de Vern, extraordinairement assemblé par convocation de M<sup>r</sup> le maire, conformément à la circulaire de M<sup>r</sup> le préfet en date du 5 novembre 1846, après avoir entendu lecture de cette circulaire, voulant s'associer aux sentiments unanimes d'intérêt de toute la France pour tant de malheureux complètement ruinés par une inondation désastreuse de la Loire et de répondre à l'appel bienfaisant de M<sup>r</sup> le préfet, malgré les sacrifices nombreux par les dépenses

considérables qu'il s'est imposé, et qu'il a encore à s'imposer pour des constructions urgentes et considérables, (l'église) est d'avis de voter une somme de vingt cinq francs (à titre de comparaison, le traitement minimal annuel d'un instituteur à cette période était fixé à soixante francs) laquelle somme sera par les soins de M<sup>r</sup> le receveur des finances, envoyée aux malheureux ruinés par l'inondation de la Loire et prise sur les fonds disponibles du budget de la Commune. à ce étaient présents, Mr Dufresne, Rouault, Colas de la Motte, Jan, Doualin, Deschamps, Renault, Desros adjoint, Petit maire, Jeniere, Barbier, Quatreboeufs. R.G.

Chacun aura reconnu dans le pliage du n° précédent le "5<sup>ème</sup> cochon" Hitler. Il s'agit d'un tract de la propagande anglaise sous l'occupation.



### Sommaire:

Editorial	p. 1
La ligne Rennes-Châteaubriant	p. 2
Un fait divers sous la Révolution	p. 3
Une famille rennaise patriote décimée	p. 4
Autour de l'Eglise	p. 6
La maison commune	p. 8
Le saviez-vous?	p.10

## La ligne Rennes - Châteaubriant

### I. LES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Bretagne fut l'une des dernières régions françaises à recevoir le train, et l'on commençait déjà à crier au scandale lorsque la ligne Paris-Rennes fut décidée ... Enfin!

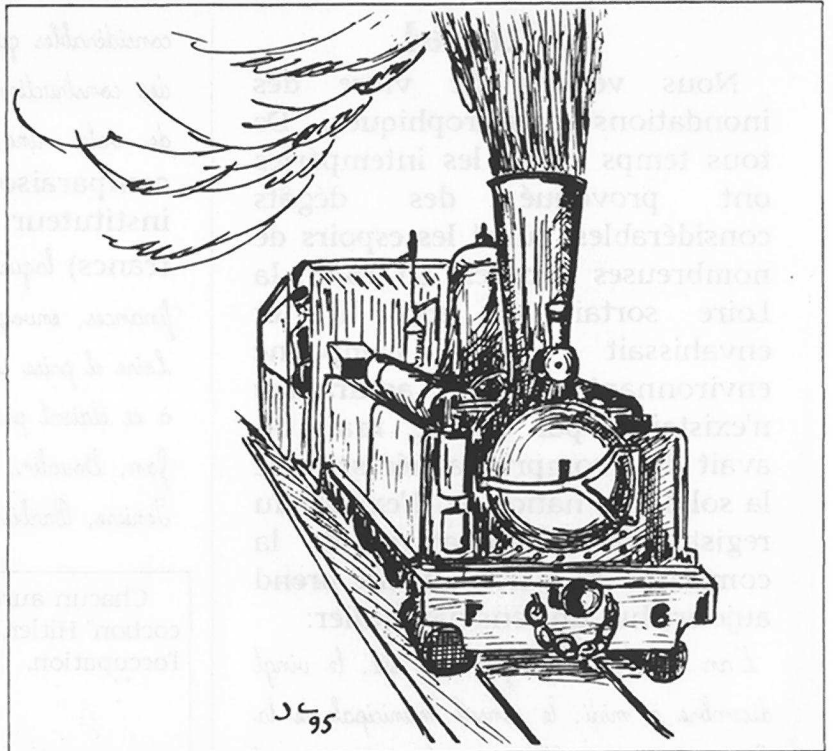
Par la suite, le réseau ferroviaire se développant, on vit apparaître plusieurs sociétés chargées de l'exploiter. Mais elles fusionnèrent assez rapidement et prirent la dénomination de "Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest". Celle-ci fut, cependant, bientôt empêtrée dans des difficultés financières, ce qui amena l'Etat français à la racheter en 1876.

L'organisation du réseau n'était pas une mince affaire quant à la correspondance des trains. Et cela se compliquait d'autant que l'ouest de la France était aussi desservi par la Compagnie d'Orléans. Quand en 1882, les maires concernés par la ligne Rennes-Châteaubriant demandèrent l'instauration d'un train du soir, ils prirent soin de fixer eux-mêmes l'horaire souhaitable au départ de Rennes afin que quelqu'un, en provenance des grandes lignes, puisse prendre ces derniers wagons.

Vingt ans plus tard, un long article du Journal de Rennes, paru en avril 1902, montre que ce problème des correspondances restait à résoudre. Le chroniqueur avait, en effet, et à titre d'illustration, calculé le temps que devait mettre un passager parti de Saint Malo pour aller à Angers. Il

concluait ainsi son exemple: "Notre voyageur aura donc mis 13h17 à franchir 223 km". Et de s'indigner que sur cette durée, plus de la moitié était passée dans les gares à attendre le bon train!

Si les réclamations étaient nombreuses au sujet des horaires, c'est qu'à cette époque le chemin de fer était le seul moyen de transport quelque peu rapide et on avait placé en lui une foi débordante.



On estimait, en effet, qu'avec le train, viendrait le développement économique. Et de fait, il permit à des industries de s'implanter (même si le phénomène ne fut en rien comparable avec l'évolution que vécurent les régions du nord et de l'est de la France). En outre, les agriculteurs et autres marchands pouvaient alors songer à se rendre à des foires trop éloignées autrement pour y aller à pied. Lors des fêtes locales, la Compagnie de l'Ouest modifiait ses horaires, voire même ajoutait des trains, afin de permettre aux Rennais d'y aller s'amuser (voir comme exemple, l'article "Que la fête recommence" dans le n° 1 de notre bulletin). Autre possibilité offerte par le chemin de fer: le littoral. La Compagnie de l'Ouest proposait effectivement des tickets dits "de bains de mer" qui étaient valables du samedi au lundi, ainsi que des trains de "plaisir" qui permettaient de faire des excursions à Saint Malo, Dinard, Paramé et au Mont Saint Michel...

Avec le chemin de fer, c'était donc toute une effervescence nouvelle qui s'offrait aux

communes. On ne s'étonnera pas, dès lors, que le conseil municipal de Vern parlât de "vie ou de mort" lorsque le passage par notre commune de la ligne Rennes-Châteaubriant fut mis en question. Mais nous verrons cela dans le prochain numéro. V. B.

\*\*\*\*\*

## Un fait divers au temps de la Révolution

Le 2 Pluviôse an II, Jan Henry accorde à une certaine Françoise Gorieux l'hospitalité de son grenier à foin. A 38 ans, veuve sans enfant "sans fortune ni place", et native de la paroisse de Cesson, Françoise Gorieux est enceinte. D'un nommé Clément Bouvet, prétend-elle. Mais voyons plutôt la déclaration qu'elle a faite, sur les 6 mois de sa grossesse, à la Municipalité de Vern:

27 9bre 1793

Le 27 du mois de novembre 1793 l'an second de la république une et indivisible au greffe de la municipalité de Vern, district de Rennes, département d'Isle et Vilaine, a volontairement comparu devant nous maire et greffier de ladite commune de Vern et aussi de René Vincent témoin; Françoise Gorieux, native de la paroisse de Cesson, âgée de 38 ans, veuve sans enfant de feu Jan Moral demeurant actuellement au bourg paroissial de Vern; laquelle nous a déclaré qu'étant à boire chez Perrine Hil, cabaretière à la Hallerais, il s'acota d'elle le citoyen Bouvet demeurant à la rue St Helier de la ville de Rennes, lequel buvait auparavant à sa part; il la pria de l'espérer et qu'ils alloient s'en aller ensemble à Vern, elle

l'espéra; ledit Bouvet la fit boire à sa part du pot de cidre, et puis ils vinrent ensemble de compagnie jusqu'au bois de Deuvre; là il la pria d'entrer dans ledit bois en lui disant qu'ils allaient manger un morceau et boire ensemble, effectivement elle y entra. ledit Bouvet la prit et la renversa par terre. Ils tombèrent en flagrant délit deux fois, après l'action consommée il la pria de boire et manger un morceau à quasi elle se refusa et se quittèrent l'un et l'autre. Et elle déclare être enceinte du fait de l'opération dudit Clément Bouvet depuis ce temps là, dont il y a environ 6 mois, n'avoir eu charnellement d'autre personne depuis ce fait..."

Elle se déclare également prête à répéter cette déclaration devant le Juge de Paix. Citation à comparaître est donc faite aux deux protagonistes, à Rennes, le 3 pluviôse an II. C'est peut-être dans l'intention de s'y rendre qu'elle fait étape chez Jan Henri. Mais voilà, la nature va lui jouer le mauvais tour de la faire accoucher cette nuit même. "ce qui l'opposa de s'y présenter. Bouvet étant présent dut obtenir un jugement par défaut contre elle."

Toujours est-il que le trois pluviôse, le maire fait noter à son greffier Christophe Ducrest:

"Le trois pluviôse l'an deuxième de la république française une et indivisible sur le rapport de Jan Henri de Loizillière de cette commune, qu'il logea chez lui le deux pluviôse aux environs des quatre-cinq heures du soir la nommée Françoise Gorieux, veuve native de la paroisse de Cesson, et qu'environ les cinq à six heures du matin du trois pluviôse présent mois; elle accoucha dans son grenier à foin d'un enfant mâle; nous Pierre Jacques Drouadaine, assisté du citoyen Christophe Ducrest Officier Municipal, nous sommes de nos demeures que nous faisons au bourg de Vern, transportés à celle du citoyen Jean Henry qu'il fait à l'Oizillière en notre commune."

### Vie pratique - Bulletin municipal 1925

#### La politesse...

"Dans une compagnie, il faut laisser aux femmes le soin de diriger l'entretien. Autant que possible, pour ménager leur susceptibilité, nous devons toujours être de leur avis et ne faire valoir nos arguments qu'avec beaucoup d'atténuation..."

J.C.R.



Mais voilà que notre Françoise Gorieux "s'est évadée de chez Jan Henri, et on ne sait quelle route elle a prise..." en laissant bien entendu le poupon à la garde du brave Jan Henri, lequel apprécie modérément le cadeau, et le manifeste. Du coup la municipalité, bien embêtée, s'adresse au District pour demander le placement du pauvre orphelin dans les hospices de Rennes, ne manquant pas de faire remarquer à l'occasion que la paroisse de Vern est déjà écrasée d'impôts et ne peut assumer la charge des enfants ainsi remis à sa sollicitude. Ajoutant que

*"La circonstance est critique, Henri déposa brusquement hier au soir cet orphelin chez le Citoyen René Bouinai de Vern."*

Bons princes, les membres du District acceptent de prendre en charge le pauvre petit dans les hospices de Rennes, non sans fustiger la mère indigne qui oubliant tout sens maternel s'est évadée en abandonnant "l'orphelin".

*Archives Départementales d'Ille et Vilaine*

R.G.

## Le combat du bois de Soeuvres: une famille patriote rennaise décimée.

Les évènements des 10 et 11 floréal an II dans le bois de Soeuvres et dans le bourg ont déjà fait 19 morts. Mais les recherches continuent; des rennais en vue n'ont pas été retrouvés.

Le 16 floréal (Justice de paix du 5<sup>ème</sup> canton an II, affaire 15) René Bouinai, juge de paix du canton, escorté de fusiliers des gardes

nationales de Vern et de Nouvoitou, ainsi que de 4 hommes de corvée, soit 27 hommes en tout, se rend "dans la coupe nord du dit bois au-dessus et tressault vers occident", puis dans la coupe de Villegast.

Est alors noté dans le registre des décès de Vern: "étant au dit bois dans une vieille coupe garnie de beaucoup de coudre, au nord et à tressault du grand hêtre, nous y avons trouvé dans un petit placis où passe un petit sentier en forme de berceau, beaucoup fréquenté depuis peu, deux cadavres ou corps d'hommes morts, nuds étendus sur le dos:



Le premier... l'apparence d'avoir reçu trois balles de fusil qui lui ont traversé le ventre de droit à gauche, un gant de cuir blanc à une main, un reste de jarretière<sup>1</sup> rouge au poignet droit... ce cadavre paraît avoir eu une ernie, est fort replet comme était Pierre Bouvet qui était négociant à Rennes, rue St

<sup>1</sup> ruban ou tissu élastique servant à maintenir les bas au-dessus ou au-dessous du genou

Héliet et officier municipal de Rennes, paraît âgé d'environ soixante ans.

Le second... les yeux crevés de coups de fusils, un reste de jarretière rouge pareil à celle du premier cadavre au poignet gauche a été reconnu par M<sup>e</sup> Pierre Bitault (greffier du juge de paix), François Jagu (officier de santé de Nouvoitou) et André Lesné de la commune de Nouvoitou, pour être le corps de Joseph Bouvet, marié de Jeanne Perrine Chevalier, de la rue St Héliet, à présent rue de la Guerche, fils du dit Pierre."

Revenons au rapport de Justice de Paix déjà cité. On y lit: "environ trente pas à tressault vers nord-ouest des deux cadavres nous avons trouvé un autre cadavre nu, ayant seulement sa chemise, couché sur le ventre, ayant la tête tranchée tout à fait, fors quelques peaux qui restaient à la gorge, lequel cadavre a été présumé être celui du républicain Clément Bouvet fils du dit Pierre demeurant ordinairement avec son père".

Ses vêtements sont saisis "pour faire laver et faire reconnaître par les voisins", ce qui sera fait le 20 floréal par son tailleur et sa blanchisseuse. Enfin, les trois cadavres sont enterrés "dans une même fosse faite dans le petit placis".

Mais qu'est-il arrivé à la famille Bouvet, le père et ses deux fils? Pourquoi se trouvaient-ils là? La déposition de "Pierre Desnos, 41 ans, débitant au faubourg de la Guerche de la ville de Rennes", un voisin donc, nous renseigne à ce sujet:

"Le dix de ce mois ayant eu connaissance que Clément Bouvet avait été tué dans le bois de Doeuve et ayant été requis par le

républicain Pierre Bouvet son père d'aller avec lui pour chercher le cadavre dudit Clément Bouvet dans le dit Bois de Doeuve, il s'y transporta avec plusieurs républicains où étant arrivés environ une heure après midi, ils y rencontraient plusieurs insurgés contre lesquels s'étant battus avec leurs armes, lui déposant, Pierre et Joseph Bouvet et le nommé Primault de la Heuzanne en Chantepie furent pris par les dits insurgés, que Pierre et Joseph Bouvet, père et fils furent attachés et conduits dans la Haute coupe du Bois dite ci-devant coupe de Caradeu; Pierre Bouvet était attaché par le bras droit avec une jarretière rouge d'un des malfaiteurs au bras gauche de son fils Joseph et avec la même jarretière, que lui et Primault n'étaient point attachés mais qu'ils devaient aussi être fusillés par les insurgés, que les dits Pierre et Joseph Bouvet furent fusillés devant lui et le dit Primault, mais que les troupes républicaines ayant donné une alerte aux insurgés et ces derniers ayant crié «aux armes», les malfaiteurs prirent les armes des dits Bouvet père et fils et s'évadèrent. Pour lors, lui déposant et Primault s'esquivèrent d'avec les insurgés et se rendirent chacun chez eux; ajoute que les malfaiteurs en attachant Pierre Bouvet lui dirent «tu veux voir ton fils, mais tu ne le verras plus» et étant attaché, il fut détaché, «mais tu ne nous échapperas pas»".

#### **Conseils pratiques - Bulletin municipal 1928**

##### **Comment vivre vieux?**

**"Recherchons l'air pur, le soleil. Evitons les écarts de régime et, en dehors des tracasseries afférents à notre situation, n'en cherchons pas dans le jeu ni dans la politique."**

J.C.R.

La déposition de Pierre Primault, second témoin pris par les rebelles dans sa demeure de la Heuzanne en Chantepie, confirme point par point celle de Pierre Desnos. En voilà deux qui l'ont échappé belle!

Ainsi apprend-on que Clément Bouvet a été tué bien avant son père. Mais pourquoi tant d'acharnement sur cette famille? Tous trois faisaient partie de la garde nationale de St Héliet. Mais là ne s'arrête pas leur patriotisme.

Le père, marchand de bois, fut d'abord notable à la municipalité de Rennes dès novembre 1791, puis officier municipal. Il délivre des permis aux

gens de Vern qui veulent se rendre à Rennes, tel Julien Texier du Champ Louazel.

**Vie pratique - Bulletin municipal 1925**

**La politesse... (suite)**

*"Le sourire est l'attrait le plus précieux dans une société. La femme et la jeune fille doivent toujours avoir une physionomie souriante. L'homme, plus préoccupé, doit avoir néanmoins l'accueil souriant et une physionomie affable."* J.C.R.

Un autre de ses fils, Alexandre, ira encore plus loin dans l'esprit révolutionnaire: en septembre 1793, il est notable dans la même municipalité que son père et membre du comité de surveillance créé par Carrier. Il est ensuite élu commissaire par les sections pour "aider" le conseil de la commune à procéder aux mutations dans la matrice du rôle des impôts et dans le recensement général prescrit par les lois sur la police. Auparavant, il avait été dénonciateur zélé, rue St Melaine, et acquéreur de bien national à Rennes. Ce n'est pourtant pas lui qui mourra au bois de Soevres. De ses frères on ne sait pas grand'chose, si ce n'est que Clément "courait le guilledou" et que Joseph était marié à Jeanne-Perrine Chevalier<sup>2</sup>.

Joseph de Puisaye dans ses "Mémoires" parle de l'alerte donnée par "deux canonniers de la Convention, dont le père outré jacobin et officier municipal de Rennes, avait des affaires d'intérêt dans les bois adjacents". Sans doute s'agit-il de Pierre et de Joseph Bouvet, bien connus des chouans semble-t-il. Ceux-ci les

ayant trompés, on comprend mieux leur cruauté au moment de leur fusillade.

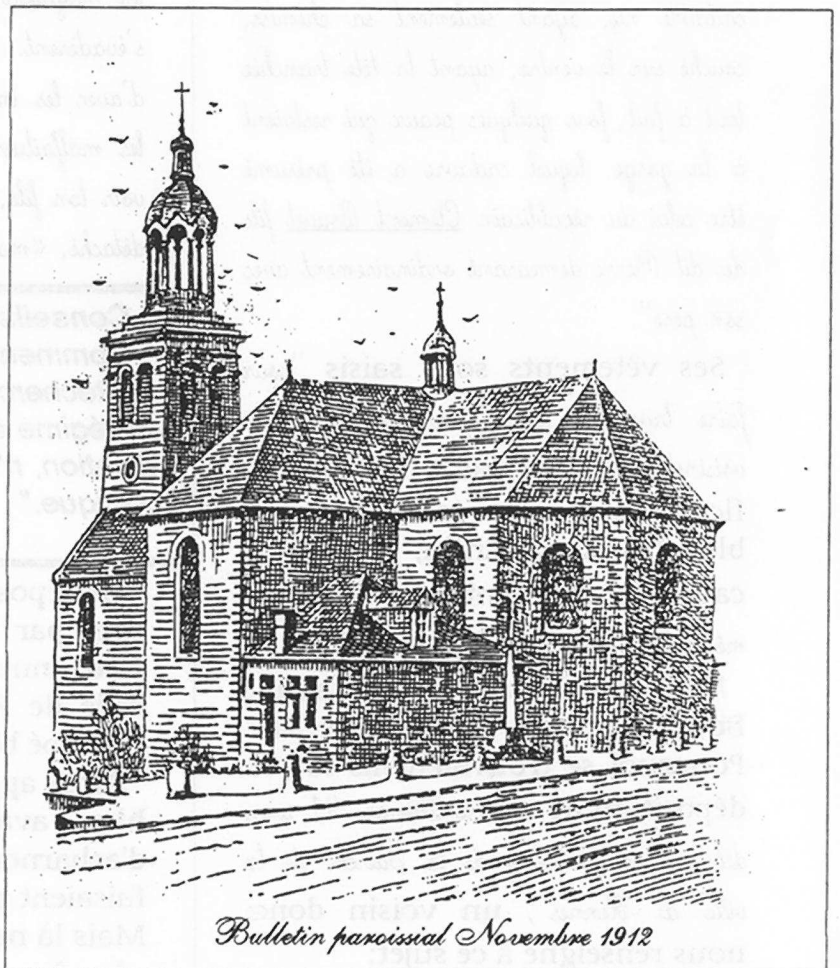
Ainsi, le bois de Soevres, théâtre il y a peu des amours de Clément Bouvet avec Françoise Gorieux, sera aussi celui de sa mort.

M.T.G.

\*\*\*\*\*

**Autour de l'Eglise. (suite)**

Nous avons actuellement peu de renseignements sur ce qui s'est passé, concernant l'église entre 1795 et 1811. On sait que les vernois mécontents d'être privés de curé ont fait en 1796 une pétition pour le retour de l'abbé Fertigné, précédemment vicaire à Vern. Il était très prisé tant pour les soins apportés aux âmes, que pour ses talents de médecin. Ils ont fini par avoir gain de cause. Toujours est-il que le 17 novembre 1811, le conseil municipal se penche sur la nécessité d'un vicaire à Vern, pour aider le curé.



Le Conseil "est d'avis qu'il soit établi un vicaire à Vern, qu'il lui soit accordé un traitement de quatre cent francs,

<sup>2</sup> Renseignements tirés de "Terreur et terroristes à Rennes" de B.A. Pocquet du Haut Jussé



laquelle somme, vu l'insuffisance des ressources de la commune sera levée sur les habitants de la commune payant une patente dans les rôles de la commune et que la répartition sera faite par le Conseil Municipal".

**Vie pratique - Bulletin  
municipal 1925**

**La politesse... (suite)**

**"Un supérieur doit saluer en premier un inférieur si ce dernier est accompagné de sa dame." J.C.R.**

Tout cela est bel et bon, mais curé et vicaire doivent trouver à se loger et le presbytère n'est pas en bon état. Le 28 janvier 1816, le Conseil Municipal, "convoqué à l'effet de voir les moyens de faire exécuter les réparations les plus pressantes au Presbytère, attendu l'urgence", dépêche aux fins d'expertise Jean Texier, "maçon entrepreneur".

De plus, le Conseil Municipal se transporte au presbytère pour examiner "dans l'alcôve quatre lits appartenant à Mr Fertigné, démissionnaire, ex-curé, qui cède cette alcôve à la commune." Jean Texier, maçon estime la dépense à 235 F., et l'alcôve est reconnue "bonne et même plus que la commune ne l'a payée". En fait, c'est la Fabrique qui a payé cette alcôve, et bientôt va naître entre elle et le conseil municipal une lutte de pouvoir qui accentuera les difficultés de financement lors de la reconstruction de l'église. Les documents dont nous disposons ne sont pas très explicites, mais on peut imaginer les choses de la manière suivante: on doit se rappeler qu'avant la révolution, la Fabrique (conseil de paroisse qui

était généralement composé des notables du village) jouait un rôle très important dans la conduite des affaires de la communauté villageoise, d'ailleurs le premier registre des délibérations dont nous disposons s'appelle "registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse de Vern". Elle se trouve à la période qui nous intéresse dépossédée de beaucoup de ses prérogatives au profit du Conseil Municipal, et conserve jalousement celles qui lui restent, au point de refuser de communiquer ses comptes au dit Conseil. Pour avoir voulu forcer le barrage, Texier, le premier adjoint d'alors sera révoqué en 1817, parce qu'il "s'est permis de réunir le conseil à l'insu du maire pour réclamer les comptes de la fabrique alors que même le maire doit pour convoquer le Conseil Municipal demander l'autorisation du Préfet". Doit-on en conclure que le maire était quelque peu complaisant vis-à-vis de la Fabrique? Toujours est-il qu'il faudra attendre 1833 pour que le Conseil Municipal obtienne la communication de ces fameux comptes, et que les deux instances s'attellent de concert, mais non sans arrière-pensée, aux grosses réparations.

Le 10 juillet 1833, le Conseil Municipal est convoqué pour "délibérer sur une pétition de la fabrique de l'église" Celui-ci demande l'autorisation:

1. de commencer immédiatement les réparations à faire à la dite église soit par économie ou par adjudication.
2. de faire un prolongement vers occident de la nef de 5 à 6 mètres en employant environ 5000 francs provenant des reliquats des comptes arriérés et deux cent francs en l'ordonnance des 25 février et 31 octobre 1832.

Un plan avec devis élaboré par Mr Leroux, architecte a d'ailleurs été approuvé par le Conseil de fabrique et le recteur.

Mais le Conseil municipal n'oublie pas ses griefs:

Considérant qu'il est reconnu que l'ancienne fabrique avait négligé de faire toute espèce de réparations qu'elle ne rendait même pas de compte et que ce n'est qu'après beaucoup de difficultés qu'on est parvenu à connaître le reliquat arrêté au 31 novembre 1831 à la somme de 5388 francs 20.

De plus, la commune ne dispose pas de ressources, il faudrait donc avoir recours à l'impôt, sous forme de "centimes additionnels sur les

contributions, ressource quelquefois indispensable mais onéreuse pour les habitants et propriétaires qui se plaignent déjà d'être trop grévés, on peut se dispenser d'employer dans ce moment ce dernier moyen en se renfermant dans ce qui est d'une urgence reconnue, et en renvoyant à un temps plus favorable les agrandissements et les embellissements proposés, dans une intention louable sans doute, mais dont les ressources ne permettent nullement l'exécution, sans être secourus par notre gouvernement paternel à la bonté duquel on a toute confiance.

Le conseil

Arrête et est d'avis

1° qu'il soit sur le champ pourvu aux réparations et réfections urgentes dont est mention dans la pétition du Conseil de Fabrique du 6 mai 1833 en se servant des fonds disponibles.

2° qu'il soit tardé à délibérer sur la mise à exécution et approbation du plan jusqu'à la réunion du conseil des 16 plus gros contribuables offrant s'ils y consentent de participer pour 300fr. qui pourront se réaliser en mettant le centime additionnel sur les contributions foncières mobilières et portes et fenêtres, qu'un double soit envoyé à Mr le Préfet qui est humblement sollicité de tâcher de nous faire obtenir un juste secours du gouvernement."

Les choses prennent tournure! La reconstruction de l'église est enfin lancée et nous verrons dans le prochain numéro comment on parvint, malgré les difficultés, à la mener à bien.

R.G.

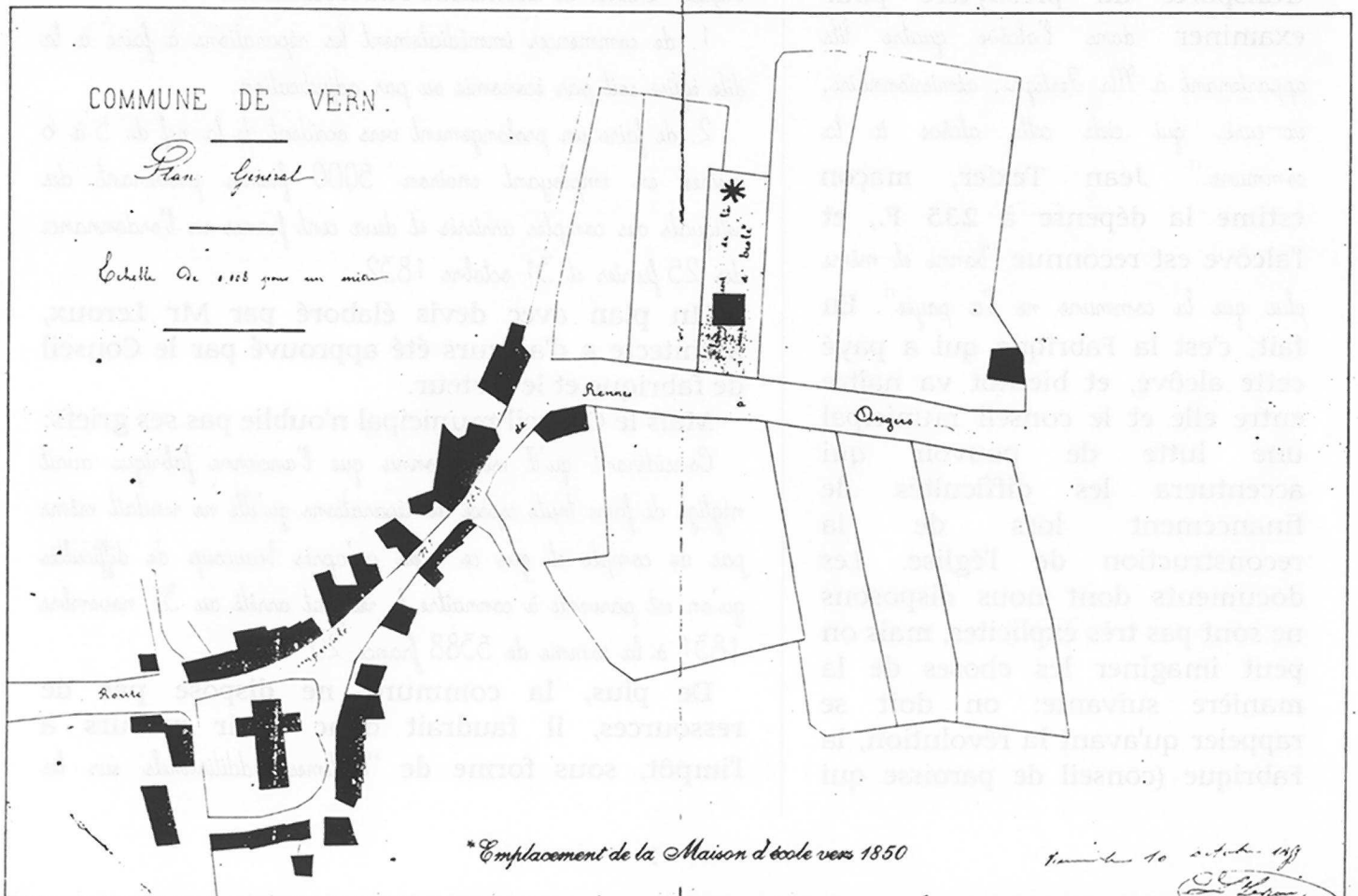
\*\*\*\*

## La maison commune (suite)

### LES PROJETS

Dans un premier temps, les choses semblèrent aller très vite comme si la mairie voulait combler le retard pris par l'ancienne municipalité.

En trois mois, de mars à juin 1853, elle décida d'acquérir un terrain, celui de Jean Hazard, le champ de Belleu, puis fit établir un programme de





construction en mai dont voici des extraits: "Le rez de chaussée sera composé d'une grande salle pour le conseil municipal, un cabinet pour le maire et une chambre pour la famille de l'instituteur..." Enfin, le 10 juin 1853, le préfet, ayant pris connaissance du programme, donna au maire l'autorisation de faire les démarches et formalités nécessaires.

Ce fut le vrai lancement de la construction même si la réalisation était encore loin.

**Vie pratique - Bulletin municipal  
1925**

**La politesse... (suite)**

*"Un supérieur doit saluer en premier un inférieur si ce dernier est accompagné de sa dame."* J.C.R.

**LES REVISIONS DU PREMIER PROJET**

Curieusement, rien ne fut fait jusqu'en mars 1854. Un an après que la mairie en eut pris les dispositions, l'acquisition du terrain était approuvée par le conseil local des bâtiments civils dépendant de la préfecture.

En avril, le programme fut détaillé: désormais, la maison commune se composerait " d'une salle de classe de 50 à 60 élèves, d'une salle de grandeur suffisante pour les délibérations du conseil municipal, d'un cabinet pour le maire, d'appartements pour le logement de l'instituteur, d'une cave ou d'un cellier, d'un préau couvert pour les enfants si c'est possible et d'un siège de latrines."

Un architecte, monsieur Leray, de Rennes, fut contacté.

La mairie eut enfin du concret avec la présentation d'un plan et d'un devis.

L'espoir de l'instituteur de voir construire une école n'était, presque, plus une chimère.

Mais c'était sans compter sur le caractère tâtillon de l'administration et les premières objections s'élevèrent. Ce fut l'inspecteur qui se plaignit, dans sa lettre du 14 mai 1854, des murs trop hauts de la maison. S'ils avaient été plus petits, c'eût été moins coûteux! Puis en juillet, ce fut au tour du conseil local qui " regrette que les murs soient en pisé au lieu d'être en maçonnerie".

Un escalier extérieur menant aux appartements privés fut jugé inutile.

Bref, dans ce premier plan, l'architecte semblait avoir vu trop grand, malgré les "recommandations expresses du maire de Vern d'apporter dans ce travail la plus grande économie possible".

L'architecte fut donc invité à réviser son projet conformément aux ci-dessus observations.

**LE DELAI**

Certes, mais pendant ce temps, l'instituteur, lui, s'impatientait, les pieds dans l'eau! Et les objections scrupuleuses des uns et des autres étaient pour lui de luxueuses fantaisies comparé à sa situation. Ce fut ainsi, dans cette lettre du 15 octobre 1854 destinée à l'inspecteur qu'il exprima son amertume:

"Je profite de l'envoi au bulletin ci-joint pour porter à votre connaissance que notre commune a fait l'acquisition d'un terrain pour y faire bâtir une maison d'école, que depuis près d'un an, des pierres sont déposées sur le terrain et que les plans et devis de cette maison ont été approuvés par le conseil municipal... Ces plans et devis furent immédiatement retournés à la préfecture pour être soumis au conseil des bâtiments publics et depuis ce temps-là, on n'en reçoit aucune nouvelle. Le bail de la maison dont je jouis expire le 29 septembre prochain, les propriétaires veulent y demeurer. Il n'y a dans le bourg d'autres maisons convenables pour y tenir classe. Je vais donc être exposé à rester sans logement dans neuf mois d'ici. La classe actuelle est très mal saine, elle est très humide, sombre et n'a pas assez d'élévation; elle est entourée d'eau stagnante desquelles s'élèvent des vapeurs nuisibles à la santé des élèves et à la mienne; déjà deux maladies dangereuses et coûteuses pour moi ont failli me conduire au tombeau; l'un de mes enfants y a gagné des humeurs dans un

genou qui l'ont estropié. Vous voyez donc, Monsieur l'Inspecteur, qu'il est de la haute importance de s'occuper sérieusement de la construction d'une maison d'école..."

Face à cette date butoir, l'instituteur et le maire voulaient donc mettre un terme rapide à cette construction, "afin de commencer l'ouvrage dès que la saison le permettra", c'est-à-dire au printemps 1855.

Le maire ne cacha pas non plus son irritation à l'architecte. Celui-ci écrit en décembre 1854 que le maire "souhaite que le projet aboutisse sans modifications..."

Le torchon brûlait entre une commune pressée d'en finir et une préfecture tracassière et lointaine.

C.S.

\*\*\*\*\*

### Le saviez-vous?

Les noms de lieux-dits ont souvent leur origine dans des particularités du terrain ou de la végétation qui y pousse. Beaucoup viennent du latin:

- Ainsi la Grée vient de gresum, terrain rocailleux,
- Launay de aulnus, l'aulne,
- Meslet de mespilum, la nèfle,
- Le Puisel de puteus, le puits,
- La Noë (de Vaugon) de nauda, lieu marécageux
- La Boulais de betula le bouleau,
- la Bauchée de boscus, bois
- Les Bouillants viendrait de bouille qui veut dire borbier, marais, du latin bau-ucula dérivé de bava, la boue. Il faut parler ici au conditionnel, car il pourrait aussi venir de betulia, la boulaie (lieu planté de bouleaux). En ce qui concerne Vern, le premier sens paraît plus adapté, puisqu'il s'agit du bord de la Seiche.

- Les Perrières vient de petra, pierre et signifie carrière de pierres.

D'autres lieux ont leur origine dans la langue Gallo, c'est-à-dire celle parlée en Bretagne à l'est d'une ligne nord-sud Plouha (22)-Vannes (56). Il en est ainsi de:

- La Janais, terre laissée en jachère où pousse le jan ou la janique, c'est-à-dire l'ajonc épineux à fleurs jaunes.

- Les Blossiers vient de la blosse, prunelle ou petite prune sauvage, fruit de l'épine noire.

- Les Boeufs sont les fruits rouges de l'églantier, leur nom vient sans doute de leur couleur sang de boeuf.

Cf "Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France", A. Dauzat et Ch. Rostaing. "Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes", H. Coulabin. M.T.G.



#### Ont participé à ce bulletin:

Armelle Biscéré,  
Viviane Boury  
Jean Combot  
Marie-Thérèse Guilloux  
Romain Guilloux  
Jocelyne Lemée  
Albert Oury  
Jean-Claude Reucheron  
Claudia Sachet  
Michelle Vimont

#### HISTOIRES DE VERN

Association "Vern 1789" Centre des Marais 43, r. de  
Châteaubriant Vern. Directeur de la publication: R.  
Guilloux, autorisation de paraître du 27 août 1994